



Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal

Mardi 15 Février 2022

Membres du CM : 15

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 14

Convocation :

9 Février 2022

Affichage convocation :

9 Février 2022

L'an deux mille vingt deux

Le quinze Février à vingt heures

Le Conseil Municipal de la commune,
régulièrement convoqué, s'est réuni
au nombre prescrit par la loi,
dans le lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de M. CASTEX Jean-Marie,

Présents : MM. CASTEX Jean-Marie, ROGER Sylvain, GOGIEN Florence, AZIERE Francis,
BOURSON Marie-Charlotte, CARNEIRO Antonio, CORDIER Laurent,
DI MALTA Magali, LACAILLE Christine, LAMOTTE Marie Thérèse, LEBOEUF Isabelle,
LUDOT Jean-Raymond, ROTHAN Benoit, ROYER Mathieu.

Absents excusés : VAILLOT Mathieu.

Mme BOURSON Marie-Charlotte a été élue secrétaire.

Lors de la réunion du Mardi 15 Février 2022, le Conseil Municipal a délibéré sur les sujets suivants :

- Décision relative au projet de constructions de 2 maisons jumelées
- Approbation du rapport d'activité 2020 de Troyes Champagne Métropole
- Transfert du service des eau au SDDEA (Syndicat Départemental des Eaux de l'Aube)
- Organisation du vide-greniers du 03/04/2022
- Renouvellement de l'adhésion au service Suppléance du Centre de Gestion
- Informations diverses

Le Maire,
Jean-Marie CASTEX

Conseil Municipal

Mardi 15 Février 2022

Membres du CM : 15

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 14

L'an deux mille vingt et un

Le quatorze Décembre à vingt heures

Convocation :

9 Février 2022

Affichage convocation :

9 Février 2022

Le Conseil Municipal de la commune,
régulièrement convoqué, s'est réuni

au nombre prescrit par la loi,

dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de M. CASTEX Jean-Marie,

Présents : MM. CASTEX Jean-Marie, ROGER Sylvain, GOGIEN Florence, AZIERE Francis, BOURSON Marie-Charlotte, CARNEIRO Antonio, CORDIER Laurent, DI MALTA Magali, LACAILLE Christine, LAMOTTE Marie Thérèse, LEBOEUF Isabelle, LUDOT Jean-Raymond, ROTHAN Benoit, ROYER Mathieu.

Absents excusés : VAILLOT Mathieu.

Mme BOURSON Marie-Charlotte a été élue secrétaire.

OBJET DE LA DELIBERATION :

Décision relative au projet de constructions de 2 maisons jumelées

Monsieur le Maire rappelle la réunion du Conseil Municipal du 14 Décembre lors de laquelle il a présenté le projet de constructions de 2 maisons jumelées.

Il présente les deux nouveaux projets de constructions établis par le Cabinet SICHR depuis le 14 Décembre.

Monsieur le Maire explique que depuis le 1^{er} Janvier 2022, une nouvelle réglementation est entrée en vigueur pour les constructions, il s'agit de la Réglementation Environnementale RE 2020 qui remplace la Réglementation Thermique RT 2012.

Cette RE 2020 est plus ambitieuse et plus exigeante pour les nouvelles constructions.

Monsieur le Maire annonce que les nouvelles constructions proposées par SICHR seraient faites en ossature bois afin de respecter cette RE 2020. Le coût et le délai d'approvisionnement du bois (environ 10 mois) ayant considérablement augmentés, ce projet ne serait pas viable. En effet, le coût du projet passerait de 578 372 € (coût prévisionnel initial) à 825 000 € HT.

Monsieur le Maire explique qu'au vu de cette augmentation du coût du projet, l'emprunt initial de 600 000 € envisagé de suffirait pas, il faudrait emprunter plus au risque que les loyers mensuels ne couvrent pas les frais engagés.

Le Conseil Municipal entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

- ABANDONNE le projet de construction des 4 logements ;
- MET EN VENTE les deux terrains communaux restants de 851 m² et 840 m².

Délibération relative au Rapport d'activité 2020 de Troyes Champagne Métropole

Monsieur le Maire annonce que le Conseil municipal a été destinataire du rapport d'activité 2020 de Troyes Champagne Métropole.

Ce document d'information présente de manière synthétique l'action de TCM en 2020 au service du territoire. La Communauté d'Agglomération a porté son effort sur trois priorités.

1 – La gestion de la crise sanitaire liée à la pandémie de Covid 19

TCM s'est particulièrement mobilisé pour protéger la population et les entreprises face à la pandémie de Covid 19 :

- achat et distribution de matériels de protection aux habitants, entreprises et professionnels de santé (masques, gel hydroalcoolique, gants, blouses, charlottes, lunettes, etc.). Notons que TCM a passé une commande groupée de 210 000 masques pour le compte des communes membres ;
- organisation et déploiement des moyens logistiques importants pour réaliser les campagnes de dépistage et de vaccination à Troyes, Estissac, Bouilly et Lusigny-sur-Barse. Aujourd'hui, près de 220 000 personnes ont reçu au moins une dose de vaccin sur notre territoire.

2 – Le soutien en faveur des entreprises pour favoriser l'emploi

TCM a initié ou accompagné diverses actions dans l'exercice de sa compétence Développement économique :

- labellisation « site industriel clés en main » du Parc du Grand Troyes (ce référencement accroît l'attractivité de cette infrastructure communautaire au niveau national et international) ;
- requalification des parcs d'activités communautaires (à l'image du Parc du Grand Troyes où une nouvelle voie a été créée pour desservir l'entreprise Garnica) ;
- lancement d'une étude sur la création d'une zone d'activités à Bouilly destinée aux artisans locaux (sur un terrain de 7 hectares le long de la RN 77) ;
- aménagement de la zone artisanale de Cupigny à Creney-près-Troyes (pour répondre aux besoins des artisans locaux) ;
- participation à hauteur de 429 425 € au fonds de Résistance créé par la Région Grand Est pour soutenir la trésorerie des entreprises impactées par la crise sanitaire sous de prêts à taux zéro (28 entreprises bénéficiaires sur les 35 dossiers présentés en 2020), etc.

3 – La qualité et l'efficacité du service public

Dans ce domaine également, TCM a poursuivi son effort afin de garantir un service de qualité à la population :

- labellisation des espaces France Services d'Estissac et de Saint-Lyé/Bouilly (fonctionnant comme un guichet unique, ces structures renseignent les administrés et leur permettent d'effectuer les démarches administratives) ;
- réhabilitation de la digue de Fouchy à Troyes et La Chapelle Saint-Luc (ces travaux protègent les populations, administrations et entreprises riveraines du risque inondation) ;
- entretien des cours d'eau (38 km) pour favoriser l'écoulement des eaux et lutter contre le risque d'inondation ;
- structuration du projet de Maison de Santé Pluri-professionnelle à vocation Universitaire afin d'attirer des professionnels de santé sur le territoire et lutter contre la désertification médicale ;

- maintien du service public durant la crise sanitaire (transports en commun, médiathèque Jacques Chirac, ramassage des ordures ménagères...), etc.
A travers ces actions, TCM a su affirmer la solidarité comme valeur essentielle et jouer son rôle de moteur du développement et de l'équilibre du territoire.

Madame LACAILLE Christine ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- PREND ACTE du rapport d'activité 2020 de Troyes Champagne Métropole.

Délibération pour le transfert de la compétence eau potable

Monsieur le Maire rappelle qu'en application de la Loi NOTRe, la Commune de Rouilly-Saint-Loup a transféré sa compétence « eau potable » à Troyes Champagne Métropole à compter du 01/01/2020.

Rouilly-Saint-Loup est la seule commune appartenant à TCM à ne pas avoir transféré sa compétence au SDDEA. Dans un souci de cohérence, TCM a donc décidé de transférer le service des eaux de Rouilly-Saint-Loup au SDDEA à compter du 01/01/2022.

Le SDDEA se verra donc transférer le contrat de Délégation de Service Public en cours et qui prendra fin le 31 décembre 2022.

La part du budget annexe eau potable afférente à la commune de Rouilly-Saint-Loup sera également transférée au SDDEA.

Ce transfert de compétence implique que le SDDEA sera substitué à TCM pour l'exercice de la compétence eau potable que TCM exerçait précédemment sur la Commune de Rouilly-Saint-Loup.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- RECUPERE l'actif des biens mis à disposition en 2020 ;
- TRANSFERE la compétence eau potable au SDDEA à compter du 01/01/2022 ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte administratif, juridique et financier relatif à ce dossier.

Informations sur le vide-greniers

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le vide-greniers aura lieu le dimanche 3 Avril 2022. L'aide des conseillers municipaux est sollicitée pour cette journée, que ce soit pour l'accueil, l'encaissement, la circulation ou encore la distribution de papiers d'information, ainsi que le nettoyage du site après la manifestation.

Un mail sera adressé dans les prochains jours aux conseillers municipaux afin que ceux-ci se positionnent sur la ou les missions auxquelles ils souhaitent participer.

Renouvellement de l'adhésion au service Suppléance du Centre de Gestion

Monsieur le Maire rappelle qu'il est possible pour le Centre de Gestion de recruter des fonctionnaires ou des contractuels affectés à des missions temporaires ou à des missions de remplacement.

C'est pourquoi pour pallier les éventuelles absences ou les besoins ponctuels, la Mairie pourra faire appel au Pôle Suppléance – Missions Temporaires du Centre de Gestion.

L'agent du Centre de Gestion qui intervient pour le compte de la Collectivité est à la disposition du Maire, sous l'autorité du Centre de Gestion.

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal avait adhéré à ce service en 2017 et que la convention, arrivée à échéance, doit être renouvelée si besoin.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la Convention et les avenants d'intervention avec le Centre de Gestion visant à faire intervenir, en cas de besoin, un agent du Pôle Suppléance – Missions Temporaires du Centre de Gestion, dans un maximum budgétaire de 10 000 € par année budgétaire. En cas de dépassement, le Conseil Municipal sera de nouveau amené à délibérer pour modifier ce plafond.
- INSCRIT les crédits nécessaires au budget de la Collectivité.

Informations diverses

Conseil Communautaire :

Il a eu lieu le 17/12/2021.

Rapport de Monsieur CASTEX Jean-Marie, Maire.

Monsieur le Maire explique que le compte-rendu de cette réunion n'a pas encore été adressé en Mairie.

Dès réception, le lien d'accès sera envoyé par mail à l'ensemble du Conseil Municipal.

Réunion du SIVOS :

Elle a eu lieu le 08/02/2022.

Rapport de Monsieur ROTHAN Benoit, Conseiller municipal.

Plusieurs points à l'ordre du jour ont été abordés comme la nouvelle réglementation relative à la participation des employeurs à la mutuelle des agents.

Le Conseil Syndical du SIVOS a également souhaité adhérer au service RGPD du CDG 10 pour un coût de 50 € / an.

Pour ce qui concerne les agents, deux avancements d'échelons ont été décidés et une réflexion est menée sur un éventuel versement de prime « COVID ».

Enfin, le nettoyage des classes de Montaulin et la désinfection du midi des classes de Rouilly-Saint-Loup ont été attribués à une société privée.

Réunion du SDDEA :

Elle a eu lieu le 14/02/2022.

Rapport de Monsieur ROGER Sylvain, 1^{er} adjoint.

Monsieur ROGER rappelle que Monsieur BOICHUT Daniel, ancien Maire de la commune de Ruvigny était Président du COPE du SDDEA.

Suite à sa démission de son poste de Maire, il convenait de procéder à l'élection d'un nouveau Président pour le COPE du SDDEA.

Monsieur ROGER Sylvain informe qu'il a été élu Président du COPE du SDDEA.

Formation Gendarmerie :

Rapport de Monsieur CASTEX Jean-Marie, Maire.

Monsieur le Maire et Madame GOGIEN Florence, 2^{ème} adjointe, ont participé à une réunion de sensibilisation sur les réactions à avoir face aux incivilités.

Élections présidentielles :

Les élections présidentielles auront lieu les 10 et 24 avril prochains.

Un mail sera envoyé prochainement aux conseillers municipaux pour qu'ils fassent part de leurs indisponibilités éventuelles pour les tours de garde du bureau de vote durant ces deux jours.

Réunion Troyes Aube Habitat :

Monsieur le Maire a eu un entretien avec Mme Christel LAURENT, chargée de clientèle auprès de Troyes Aube Habitat dans le cadre de la mise en location des 26 logements de Menois.

Ces locations se feront à compter du 01/06/2022, des T3 et des T4 seront concernés.

Les montants des loyers s'échelonnent de 430 à 520 € mensuels charges comprises.

Les personnes intéressées doivent contacter la Mairie en premier lieu.

Recensement de la population :

Il a lieu du 20 Janvier au 19 Février. Il reste un seul habitant qui refuse de se faire recenser.

Colis des aînés et Noël des enfants :

Monsieur le Maire lit un mot de remerciements adressés par les habitants de la Rue des Cortins. Le Conseil Municipal apprécie ce geste.

Les deux manifestations se sont très bien passées.

Remise des colis aux aînés :

Elle a eu lieu le samedi 18 décembre à la salle des fêtes.

Aucun pot n'a pu être offert aux aînés.

Repas des aînés :

Il a eu lieu le dimanche 30 Janvier.

Un sondage a été réalisé auprès des personnes inscrites depuis quelque temps afin de savoir si elles étaient favorables à cette organisation au vu de la situation sanitaire.

Une très large majorité de « oui » a permis l'organisation de ce repas.

Les aînés étaient contents de se retrouver enfin. Il s'agissait là du repas de 2021.

Le repas 2022 devrait avoir lieu fin 2022.

Eclairage du parking de la salle des fêtes :

Le nouveau spot a été installé sur le parking de la salle des fêtes, permettant ainsi l'éclairage optimal du marché du jeudi soir.

Évènements prévisionnels de fin d'année 2022 :

6 ou 13 Novembre : Repas 2022 des aînés

19 Novembre : Soirée Beaujolais

3 et 4 décembre : Exposition / Vente de Noël

10 décembre : Sainte Barbe (organisée par les sapeurs-pompier)

17 et 18 Décembre : Distribution des colis aux aînés et Noël des enfants

Séance levée à 21H34.